



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 13 janvier 2020 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136, route 222, Municipalité de Racine.

Présents :	Maire	Christian Massé
	Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
	Conseiller district N° 2	Mario Côté
	Conseillère district N° 4	Lorraine Denis
	Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
	Conseiller district N° 6	Simon Desautels
Absent :	Conseiller district N° 3	André Courtemanche

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 03 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 – Budget

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 – Taxes

3.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 décembre 2019

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSION ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 10 janvier 2020

6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances

7. RÈGLEMENTS

7.1 Adoption du Règlement numéro 319-12-2019 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2020; ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues

8. RÉOLUTIONS

8.1 Escouade verte - Été 2020



- 8.2 Dérogation mineure lots numéros 2 675 819 et 4 704 211 cadastres du Québec
- 8.3 Autorisation de signature du protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile
- 8.4 Autorisation des dépenses par l'inspecteur des travaux publics
- 8.5 Autorisation de signature de contrat avec Cake Communication pour le site Internet
- 8.6 Rémunération du Comité Consultatif en environnement de Racine (CCER)
- 8.7 Achat d'un panneau d'avertissement de vitesse autorisée (PAVA)

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-001

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la présentation du projet de règlement numéro 320-12-2019 modifiant le règlement général.

Le vote est demandé : 3 pour et 3 contre et le maire Monsieur Christian Massé, a voté.

Le point ne sera pas rajouté à l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019

2020-01-002

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 - Budget

2020-01-003



ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 - Taxes

2020-01-004

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

3.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 décembre 2019

2020-01-005

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 décembre 2019, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSION ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 15 et se termine à 19 h 28.

Les points suivants ont été discutés :

- Subvention de 5 000 \$ à Loisirs de Racine pour la patinoire
- Taxes d'eau
- Projet Centre communautaire



5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 10 janvier 2020

2020-01-006

Il est proposé par Monsieur Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de cent douze mille trois cent vingt-quatre dollars et trente-deux cents (112 324,32 \$), couvrant la période du 29 novembre 2019 au 10 janvier 2020, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de décembre 2019 est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS

2020-01-007

7.1 Adoption du Règlement N° 319-12-2019 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2020 ainsi que les taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2019, par Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QU' un projet du présent règlement a été présenté par M. Christian Massé, maire, à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter le règlement 319-12-2019.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 319-12-2019 pour déterminer les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2020 ainsi que les taux d'intérêts et des frais pour les arrérages des taxes passées dues.

8. RÉOLUTIONS

8.1 Escouade verte - Été 2020

2020-01-008

ATTENDU QUE la MRC propose aux municipalités d'avoir un service à la carte en offrant aux municipalités la possibilité d'avoir une équipe de deux (2) éco patrouilleurs pour un certain nombre de semaine;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



- ATTENDU QUE dans les années précédentes, la MRC et les municipalités participantes ont eu de la difficulté à trouver du personnel pour remplir les postes d'éco patrouilleurs;
- ATTENDU QUE l'emploi d'éco patrouilleur est plus intéressant, motivant et sécuritaire en équipe de deux;
- ATTENDU QUE la SGMR déposera en janvier 2020 des demandes auprès d'Emploi Été Canada afin de subventionner une partie du salaire et ainsi réduire les coûts pour les municipalités qui participent au projet;
- ATTENDU QUE les réponses de l'obtention ou du refus des subventions d'Emploi Été Canada arriveront seulement au mois d'avril 2020 et que le coût par semaine pour une équipe de deux variera entre 550 \$ et 1 450 \$;
- ATTENDU QUE la municipalité devra aussi compenser le kilométrage des étudiants pour le transport qu'ils auront à effectuer;
- ATTENDU QUE les coûts engendrés pour la semaine de formation d'une équipe d'éco patrouilleur seront répartis entre les municipalités employant cette équipe au prorata du nombre de semaines que cette municipalité l'emploie;
- ATTENDU QUE la MRC a besoin du nombre de semaines nécessaire ou du budget alloué au projet par la municipalité afin d'évaluer combien d'éco patrouilleur elle doit engager;
- ATTENDU QUE les sujets à aborder dans chaque municipalité varient et que la connaissance des priorités de sensibilisation des municipalités permettra au superviseur de préparer une formation appropriée.

Il est proposé par Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la Municipalité de Racine désire participer au projet d'escouade verte proposé par la MRC du Val-Saint-François;
- QUE la Municipalité de Racine a besoin de deux (2) semaines, (soit 10 jours de travail), pour une équipe de 2 éco patrouilleurs;
- QUE les sujets à aborder par l'escouade verte dans la municipalité de Racine sont les suivants :
- Bac bleu (matières acceptées)
 - Recyclage du verre
- QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.



2020-01-009

8.2 Dérogation mineure lots numéros 2 675 819 et 4 704 211 cadastres du Québec

ATTENDU QUE la demande présentée au comité consultatif en urbanisme par M. Jeannot Laroche concernant sa propriété sise sur le chemin de l'Auberge à Racine, portant les numéros de lots 2 675 819 et 4 704 211 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accueille cette demande et permette, pour le lot projeté #1 au plan projet de lotissement du Groupe HBG, Arpenteurs – géomètres, Dossier 9069, Minutes : 3553, une profondeur de 68,1 mètres plutôt que 75 mètres comme prévoit l'actuelle réglementation. L'article 5.12, du règlement de lotissement N° 124-12-2006, dit que la profondeur moyenne minimale pour un terrain situé en partie ou en totalité à 100 m ou moins d'un cours d'eau ou à 300 m ou moins d'un lac ou d'un marécage est de 75 mètres.

2020-01-010

8.3 Autorisation de signature de protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs de la Municipalité ne sont pas desservis en matière de fibres optiques à la maison;

CONSIDÉRANT QUE le Bénéficiaire exploite une entreprise de télécommunication et détient actuellement un réseau de fibres optiques dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Bénéficiaire entend étendre son réseau de fibres optiques dans la Municipalité (ci-après « le Réseau »);

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la fibre optique à la maison est au bénéfice de l'ensemble de la Municipalité et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'entend pas conclure de contrat de services avec le Bénéficiaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'entend pas devenir propriétaire du Réseau;

CONSIDÉRANT QU' aux fins de permettre l'implantation du Réseau sur le territoire de la Municipalité, la Municipalité juge opportun d'octroyer une aide financière au Bénéficiaire afin d'assurer la desserte « *Fiber to the home* » (ci-après FTTH) de l'ensemble des adresses identifiées à l'Annexe 1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut octroyer une aide financière pour l'installation d'équipements devant servir à la distribution des services de télécommunication, en



vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2019, conformément à l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la MRC de Val-Saint-François s'est déclarée compétente eu égard aux municipalités se trouvant sur son territoire et relativement à la négociation des conditions financières visant le déploiement de la fibre optique par le Bénéficiaire sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Val-Saint-François a négocié des conditions avantageuses pour le déploiement de la fibre optique avec le Bénéficiaire, au bénéfice de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions sont plus avantageuses que celles convenues entre la Municipalité et le Bénéficiaire;

CONSIDÉRANT QUE le Bénéficiaire accepte de procéder à la résiliation de l'entente déjà conclue avec la Municipalité et de la remplacer par la présente entente.

Il est proposé par Monsieur Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Madame Lyne Gaudreau, à signer pour et en son nom, le protocole d'entente d'aide financière pour le déploiement de la fibre optique à domicile dans la Municipalité de Racine.

8.4 Autorisation des dépenses par l'inspecteur des travaux publics

2020-01-011

ATTENDU QUE dans certaines situations, telle que manque d'eau potable, travaux faits en urgence et autres, l'inspecteur en travaux publics, doit faire des dépenses pour palier à la situation;

ATTENDU QUE lorsque se présente ses situations, il ne lui est pas toujours possible de rejoindre la directrice générale.

Il est proposé par Monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics à faire des dépenses jusqu'à une somme maximale de deux mille (2 000 \$) dollars par événement.

8.5 Autorisation de signature de contrat avec Cake Communication pour le site Internet

2020-01-012

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Racine désire refaire son site Internet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel de propositions de services à trois (3) firmes du domaine des communications, soient :



- Frankoy D.A., branding/identité de marque
- Basta Communication
- Cake communication marketing

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement économique a rencontré les représentant de chacune des firmes afin qu'elles puissent présenter leur projet.

Il est proposé par Monsieur Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine octroie le contrat à la firme Cake Communication pour une somme estimée à treize mille (13 000 \$) dollars plus taxes pour l'année 2020 pour le renouvellement du site Internet.

8.6 Rémunération du Comité Consultatif en environnement de Racine (CCER)

2020-01-013

ATTENDU QUE la municipalité a créé un comité de consultation en environnement;

ATTENDU QUE ce comité est constitué de membres du conseil et de membres citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité désire rétribuer les membres citoyens de ce comité.

Il est proposé par Monsieur Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité accorde la somme de trente (30 \$) dollars à chacun des membres citoyens du comité pour chacune des réunions à laquelle ils assistent.

8.7 Achat d'un panneau avertissement de vitesse autorisée (PAVA) - Entente intermunicipale en matière de gestion des radars pédagogiques et participation à l'achat regroupé de radars pédagogiques par la MRC du Val-Saint-François

2020-01-014

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a procédé à l'achat de six (6) radars pédagogiques au cours des dernières années;

ATTENDU QUE certaines municipalités locales ont manifesté l'intérêt d'acquérir leur propre radar pédagogique;

ATTENDU QUE la MRC a demandé une aide financière au ministère des Transports pour l'achat de dix-huit (18) radars pédagogiques dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

ATTENDU QUE la réception de la lettre d'annonce PAFFSR_20190326-01 confirme l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de cinquante-trois mille cinq cent cinquante-trois (53 553 \$) pour la réalisation du projet initial représentant 50 % du coût des radars pédagogiques;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres pour l'achat de radars pédagogiques et les soumissions reçues selon les différentes catégories sont les suivantes



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



(en tenant compte du plus bas soumissionnaire conforme) :

Nombre de radars demandé	Prix unitaire (avant taxe)
1 à 5	3 850 \$
6 à 10	3 649 \$
11 à 15	3 548 \$
16 à 18	3 458 \$

ATTENDU QUE la municipalité souhaite participer à l'achat regroupé et bénéficier de l'aide financière pour l'achat de radars pédagogiques;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une entente intermunicipale afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacune des parties.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine désire participer à l'achat regroupé de la MRC du Val-Saint-François afin d'acquérir un (1) radar pédagogique;

QUE la Municipalité de Racine s'engage à défrayer 50 % du montant du prix unitaire mentionné correspondant au nombre total de demandes faites par les municipalités de la MRC;

QUE la Municipalité de Racine souhaite bénéficier de l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

QUE la Municipalité de Racine s'engage à transmettre à la MRC du Val-Saint-François tous les renseignements nécessaires à la rédaction du rapport d'activités exigés par le ministère des Transports pour la reddition de compte;

QUE la Municipalité de Racine accepte l'entente intermunicipale telle que présentée;

QUE le maire, monsieur Christian Massé, de même que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lyne Gaudreau, soient autorisés à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion des radars pédagogiques.

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 42 et se termine à 19 h 48.

Les points suivants ont été discutés :

- Récupération de styromousse
- Encan silencieux
- Comité d'embellissement
- Panneau d'avertissement de vitesse autorisée (PAVA)



10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-01-015

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lorraine Denis, conseillère, propose la levée de la séance à 19 h 49.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale